

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2024.01

Nombre de membres

En exercice	36
Présents	15
Votants	15
Contre	0
Abstention	0

Date d'affichage

04 AVR. 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Williams DUFOUR, Françoise BARBIAN, Céline REVOL, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Yves CHABOUD, Daniel REVEL, Jean-Paul DURANTET, Corinne DHION, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Olivier TOMPA

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

M. le Président rappelle à l'Assemblée les délibérations en date du 17 décembre 2015 et 4 novembre 2019 relatives au projet de zonage d'assainissement.

Dans le cadre de l'arrêt du PLU de Pont de Beauvoisin (Savoie), de nouvelles modifications doivent être apportées au projet de zonage d'assainissement pour une mise en cohérence avec le zonage de PLU, notamment en ce qui concerne la desserte des OAP N°7 et N°9.

Le zonage est alors présenté à l'Assemblée.

Par ailleurs, M. le Président rappelle à l'Assemblée que la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), après examen au cas par cas, avait exonéré le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Pont de Beauvoisin (Savoie) d'une évaluation environnementale, par décision du 12 janvier 2018 (Décision n°2017-ARA-DUPP-00577).

Enfin, M. le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver les modifications apportées au projet, qui pourra ensuite faire l'objet d'une enquête publique menée conjointement à l'enquête publique relative au PLU.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de M. le Président,

A l'unanimité,

APPROUVE le nouveau projet de zonage d'assainissement de Pont de Beauvoisin (Savoie), tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE M. le Maire de Pont de Beauvoisin (Savoie) à ouvrir et organiser la procédure d'enquête publique portant sur le zonage d'assainissement pour le compte du SIEGA, conjointement à l'enquête publique relative au PLU.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 8 avril 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com